

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 721 544 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
15.11.2006 Bulletin 2006/46

(51) Int Cl.:
A45D 44/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 06290677.1

(22) Date de dépôt: 26.04.2006

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: 13.05.2005 FR 0504873

(71) Demandeurs:
• Mondin, Jean-Daniel
92300 Levallois-Perret (FR)

• Mondin, Jean-François
92300 Levallois-Perret (FR)

(72) Inventeurs:
• Mondin, Jean-Daniel
92300 Levallois-Perret (FR)
• Mondin, Jean-François
92300 Levallois-Perret (FR)

(74) Mandataire: Bentz, Jean-Paul et al
Novagraaf Technologies,
122, rue Edouard Vaillant
92593 Levallois-Perret Cedex (FR)

(54) Installation de soins esthétiques utilisant un agencement rationalisé

(57) L'invention concerne une installation de soins esthétiques, comprenant notamment un lit-banquette (1), des appareils de soins (2), et des accessoires.

L'installation de l'invention comprend des espaces de rangement (5) associés au lit-banquette (1), dont certains (5) sont dédiés aux appareils et d'autres (6) à leurs accessoires, un tableau de commande (4) disposé à la

tête (11) du lit-banquette (1) et comportant des organes de commande des appareils et des prises pour le branchement des accessoires, et des liaisons (7) disposées sous le lit-banquette (1) pour raccorder les organes de commande à des entrées correspondantes (21) des appareils, et les prises à des sorties correspondantes (22) de ces appareils (2).

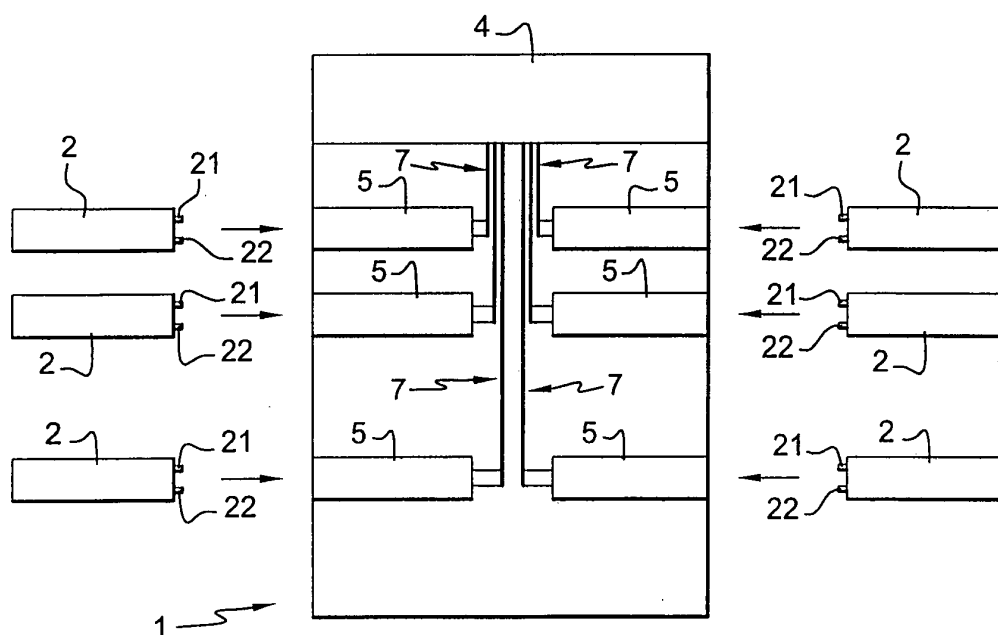


Fig. 2

EP 1 721 544 A1

Description

[0001] L'invention concerne, de façon générale, les matériels utilisés pour les soins esthétiques.

[0002] Plus précisément, l'invention concerne une installation de soins esthétiques, comprenant : un lit-banquette présentant au moins une tête et une partie médiane; des appareils de soins, tels que des appareils de stimulation ou d'ionisation, reliés à une source électrique; des accessoires, tels que des électrodes, incluant des cordons d'alimentation et équipant les appareils de soins respectifs; et des organes de commande et/ou de réglage des appareils de soins, les appareils de soins étant dotés d'entrées respectives de signaux de commande et/ou de réglage et de sorties respectives délivrant des signaux de sortie à destination de leurs accessoires respectifs.

[0003] Les cabines de soins sont en général relativement exiguës.

[0004] Or, les appareils utilisés dans une cabine de soins sont traditionnellement dotés de supports individuels fixes ou sur roulettes, disposés entre le lit-banquette et une cloison de la cabine, et reliés à cette cloison pour son alimentation électrique.

[0005] Compte tenu de l'encombrement que représente chaque appareil, une cabine de soins ne peut donc recevoir qu'un nombre très limité d'appareils, faute de quoi elle est rapidement encombrée, ce qui limite les déplacements de l'esthéticienne et indispose parfois la clientèle.

[0006] De plus, l'esthéticienne doit systématiquement se tourner pour actionner les différents boutons de commande et/ou de réglage des appareils, et pour accéder aux accessoires dont ces appareils sont dotés.

[0007] Il résulte de l'ensemble de ces conditions que l'exploitation de cabines de soins peut présenter un inconfort sensible, tant pour l'esthéticienne que pour la clientèle.

[0008] Dans ce contexte, la présente invention a pour but d'augmenter l'ergonomie d'exploitation des installations de soins esthétiques.

[0009] A cette fin, l'installation de l'invention, par ailleurs conforme à la définition générique qu'en donne le préambule ci-dessus, est essentiellement caractérisée en ce qu'elle comprend en outre des premiers moyens de rangement associés au lit-banquette et dans chacun desquels est logé au moins un appareil de soins; des seconds moyens de rangement prévus à la tête du lit-banquette et destinés à accueillir les accessoires; et un tableau de commande disposé à la tête du lit-banquette et sur lequel sont regroupés les organes de commande et/ou de réglage, ce tableau étant en outre équipé de prises pour le branchement des cordons d'alimentation, et cette installation comprenant en outre des moyens de raccordement disposés sous le lit-banquette pour raccorder respectivement les organes de commande et/ou de réglage du tableau aux entrées correspondantes des appareils, et les prises du tableau aux sorties correspon-

dantes de ces appareils.

[0010] Les premiers moyens de rangement, qui peuvent être constitués de caissons ou de tiroirs, sont par exemple montés sous une face inférieure de la partie médiane du lit-banquette.

[0011] Les seconds moyens de rangement, qui peuvent être constitués par des tiroirs ou des tablettes, sont par exemple montés sous une face inférieure de la tête du lit-banquette.

[0012] Par ailleurs, le tableau de commande peut inclure des organes d'affichage propres à afficher l'état de fonctionnement des différents appareils, ces organes d'affichage étant reliés aux appareils respectifs par les moyens de raccordement.

[0013] L'installation de soins de l'invention peut aussi comprendre un écran d'affichage disposé à la tête du lit-banquette et par exemple intégré au tableau de commande.

[0014] Cet écran d'affichage peut être constitué par un écran tactile et être raccordé à un système informatique centralisé équipant l'installation.

[0015] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront clairement de la description qui en est faite ci-après, à titre indicatif et nullement limitatif, en référence aux dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue partielle en perspective latérale d'une installation conforme à l'invention;
- la figure 2 est un schéma partiel éclaté d'une telle installation;
- la figure 3A est une vue en perspective arrière d'une telle installation;
- la figure 3B est une vue en perspective arrière d'une première variante d'une telle installation; et
- la figure 3C est une vue en perspective arrière d'une deuxième variante d'une telle installation.

[0016] Comme annoncé précédemment, l'invention concerne une installation de soins esthétiques comprenant un lit-banquette 1, des appareils de soins 2, des accessoires 3 équipant les appareils de soins respectifs, et des organes 40 de commande et/ou de réglage de ces appareils de soins 2.

[0017] Les appareils de soins 2, qui peuvent par exemple comprendre des appareils de stimulation électrique, des appareils d'ionisation ou encore des appareils d'épilation, sont reliés à une source électrique, en général au secteur, au moyen de câbles d'alimentation individuels.

[0018] Les accessoires 3 qui équipent les différents appareils 2 sont par exemple constitués d'électrodes ou de résistances chauffantes, et comportent des cordons d'alimentation 31 permettant de les raccorder aux appareils qu'ils équipent.

[0019] Chacun de ces appareils de soins 2 est en gé-

néral doté, d'une part, d'une ou plusieurs entrées 21 destinées à recevoir des signaux de commande et/ou de réglage en provenance d'un ou plusieurs organes 40 de commande et/ou de réglage, et, d'autre part, d'une ou plusieurs sorties 22 sur lesquelles cet appareil délivre des signaux de sortie à destination de l'accessoire 3 ou des accessoires qui l'équipent.

[0020] L'installation selon l'invention comprend en outre des espaces de rangement 5 liés au lit-banquette 1 et dédiés aux appareils de soins 2, des espaces de rangement 6 liés au lit-banquette 1 et dédiés aux accessoires 3, un tableau de commande 4, et des liaisons 7 entre le tableau de commande 4 et les différents appareils 2.

[0021] Les espaces de rangement 5, dont chacun est destiné à recevoir un ou plusieurs appareils 2, sont par exemple constitués de caissons ou de tiroirs montés sous la face inférieure 120 de la partie médiane 12 du lit-banquette 1.

[0022] Les espaces de rangement 6, dont chacun est destiné à recevoir typiquement plusieurs accessoires 3, sont par exemple constitués de tiroirs (figure 3A) ou de tablettes (figure 3B) montés sous la face inférieure 110 de la tête 11 du lit-banquette 1.

[0023] Le tableau de commande 4 est disposé à la tête 11 du lit-banquette 1, par exemple sur la tranche supérieure de la tête de lit 11, et regroupe les organes 40 de commande et/ou de réglage des différents appareils 2.

[0024] Ce tableau 4 est en outre équipé de prises 41 permettant le branchement des cordons d'alimentation 31, et inclut de préférence des organes d'affichage 42 propres à afficher l'état de fonctionnement des différents appareils 2.

[0025] Les différentes liaisons 7, par exemple constituées de câbles de natures éventuellement diverses, sont disposées sous le lit-banquette 1 et fixées, le cas échéant, aux faces inférieures 110 et 120 de ce lit-banquette.

[0026] Ces liaisons permettent de raccorder les organes 40 de commande et/ou de réglage du tableau 4 aux entrées correspondantes 21 des appareils, de raccorder les prises 41 du tableau 4 aux sorties correspondantes 22 de ces appareils 2, et de raccorder les organes d'affichage 42 à des sorties spécialisées de ces appareils.

[0027] L'installation de l'invention peut être équipée d'une prise multiple unique d'alimentation électrique disposée sous le lit-banquette 1, permettant le branchement électrique simultané de tous les appareils 2, et raccordée au secteur par un câble d'alimentation unique.

[0028] Enfin, comme le montre la figure 3C, cette installation peut aussi être équipée d'un écran d'affichage 43 disposé à la tête 11 du lit-banquette 1 et par exemple intégré au tableau de commande 4.

[0029] Cet écran est par exemple constitué par un écran plat de type LCD, approximativement carré et d'environ 10 cm de côté.

[0030] L'esthéticienne étant assise à l'arrière du lit-banquette 1 fait ainsi face à l'écran 43 et peut donc aisément

recevoir des informations transmises sur cet écran.

[0031] Par exemple, l'écran 43 peut fournir des informations sur la cliente installée dans le lit-banquette 1, avec son nom et adresse, ses habitudes de consommation et de vie, l'historique des soins déjà pratiqués dans le même institut de beauté, l'historique des produits déjà achetés, un diagnostic de la peau, un diagnostic destiné aux soins du corps, et / ou une fiche de contre-indications médicales.

[0032] L'écran peut aussi représenter en vidéo les séquences des soins que l'esthéticienne doit pratiquer. Ce procédé peut ainsi permettre de fiabiliser et harmoniser la pratique des différents soins dans les instituts et compléter utilement les stages de formation suivis par chaque esthéticienne. A cet effet, tout le déroulement de chaque soin avec l'utilisation des produits peut être présenté sur l'écran en temps réel à l'esthéticienne, qui n'a plus qu'à suivre ces indications visuelles le plus fidèlement possible.

[0033] L'écran peut également servir à faire parvenir à l'esthéticienne des informations gérées par un système informatique centralisé équipant l'installation et auquel l'écran 43 est raccordé par câble informatique ou système Wi-Fi, ces informations concernant par exemple le futur planning de l'esthéticienne, ses clientes, les soins qu'elle doit assurer, ou pouvant être constitués de messages urgents.

[0034] Il est également possible de prévoir que l'écran 43 soit constitué par un écran tactile, auquel cas il sert de terminal informatique et permet alors une circulation d'informations depuis la cabine de soins vers le système informatique centralisé.

[0035] Par exemple, chaque soin pratiqué dans la cabine ou chaque produit choisi en cabine par une cliente peut être identifié par l'esthéticienne sur l'écran 43, l'information correspondante étant transmise à la caisse de l'institut de beauté pour permettre l'établissement automatique de la facture concernant les soins pratiqués sur cette cliente et les produits achetés par elle.

Revendications

1. Installation de soins esthétiques, comprenant : un lit-banquette (1) présentant au moins une tête (11) et une partie médiane (12); des appareils de soins (2), tels que des appareils de stimulation ou d'ionisation, reliés à une source électrique; des accessoires (3), tels que des électrodes, incluant des cordons d'alimentation (31) et équipant les appareils de soins respectifs (2); et des organes (40) de commande et/ou de réglage des appareils de soins, les appareils de soins (2) étant dotés d'entrées respectives (21) de signaux de commande et/ou de réglage et de sorties respectives (22) délivrant des signaux de sortie à destination de leurs accessoires respectifs (3), **caractérisée en ce qu'elle** comprend en outre des premiers moyens de rangement (5) associés au lit-

- banquette (1) et dans chacun desquels est logé au moins un appareil de soins (2); des seconds moyens de rangement (6) prévus à la tête (11) du lit-banquette (1) et destinés à accueillir les accessoires (3); et un tableau de commande (4) disposé à la tête (11) du lit-banquette (1) et sur lequel sont regroupés les organes (40) de commande et/ou de réglage, ce tableau (4) étant en outre équipé de prises (41) pour le branchement des cordons d'alimentation (31), et cette installation comprenant en outre des moyens de raccordement (7) disposés sous le lit-banquette (1) pour raccorder respectivement les organes (40) de commande et/ou de réglage du tableau (4) aux entrées correspondantes (21) des appareils, et les prises (41) du tableau (4) aux sorties correspondantes (22) de ces appareils (2). 5 10 15
2. Installation de soins suivant la revendication 1, **caractérisée en ce que** les premiers moyens de rangement (5) sont constitués de caissons ou de tiroirs. 20
3. Installation de soins suivant l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** les premiers moyens de rangement (5) sont montés sous une face inférieure (120) de la partie médiane (12) du lit-banquette (1). 25
4. Installation de soins suivant l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** les seconds moyens de rangement (6) sont constitués par des tiroirs ou des tablettes. 30
5. Installation de soins suivant l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** les seconds moyens de rangement (6) sont montés sous une face inférieure (110) de la tête (11) du lit-banquette (1). 35
6. Installation de soins suivant l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le tableau (4) inclut des organes d'affichage (42) propres à afficher l'état de fonctionnement des différents appareils (2), ces organes d'affichage (42) étant reliés aux appareils respectifs (2) par les moyens de raccordement (7). 40 45
7. Installation de soins suivant l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** comprend un écran d'affichage (43) disposé à la tête (11) du lit-banquette (1). 50
8. Installation de soins suivant la revendication 7, **caractérisée en ce que** l'écran d'affichage (43) est intégré au tableau de commande (4). 55
9. Installation de soins suivant la revendication 7 ou 8, **caractérisée en ce que** ledit écran d'affichage (43) est constitué par un écran tactile.
10. Installation de soins suivant l'une quelconque des revendications 7 à 9, **caractérisée en ce qu'elle** comprend un système informatique centralisé auquel est raccordé ledit écran d'affichage (43).

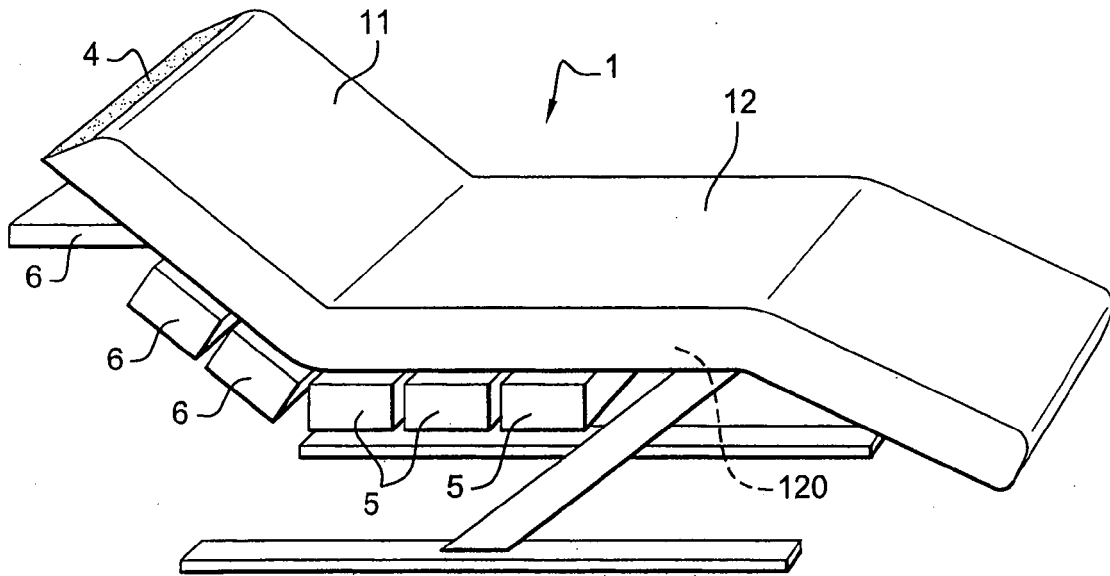


Fig. 1

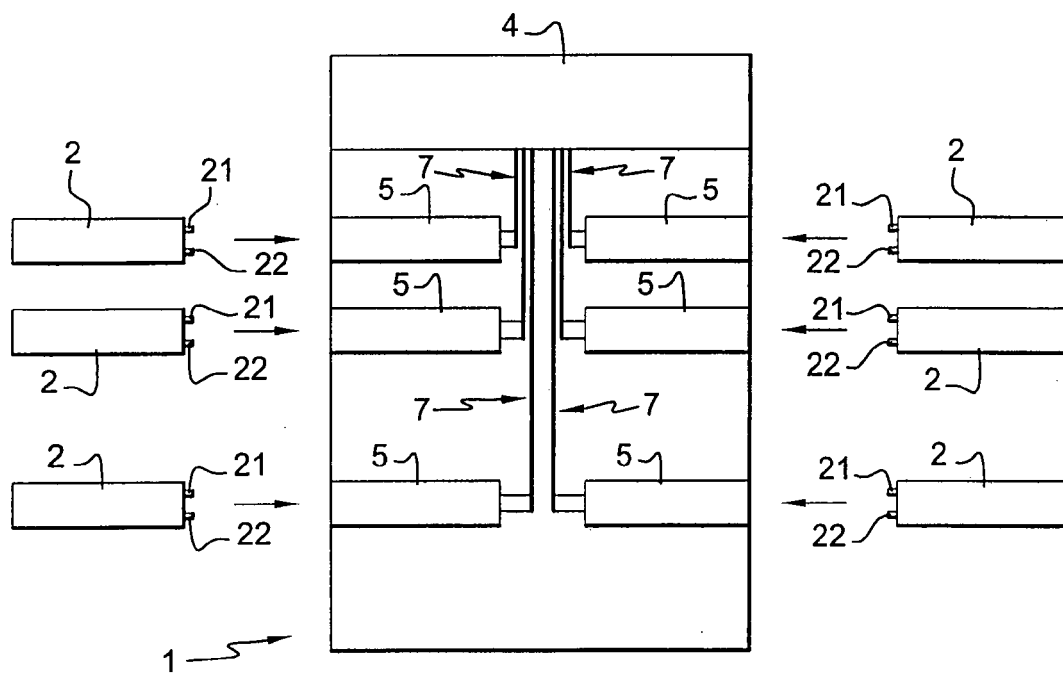
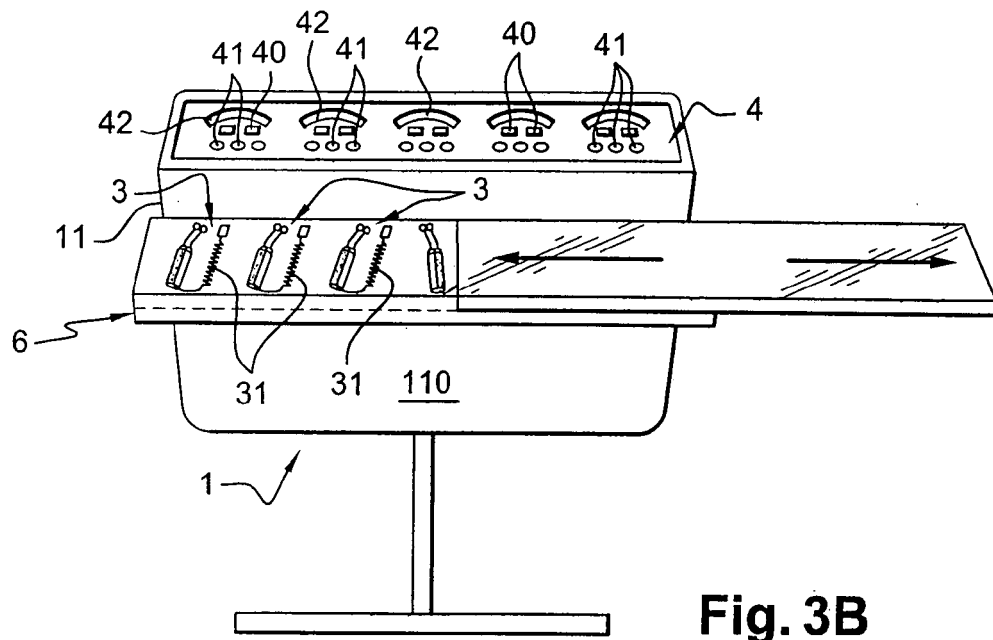
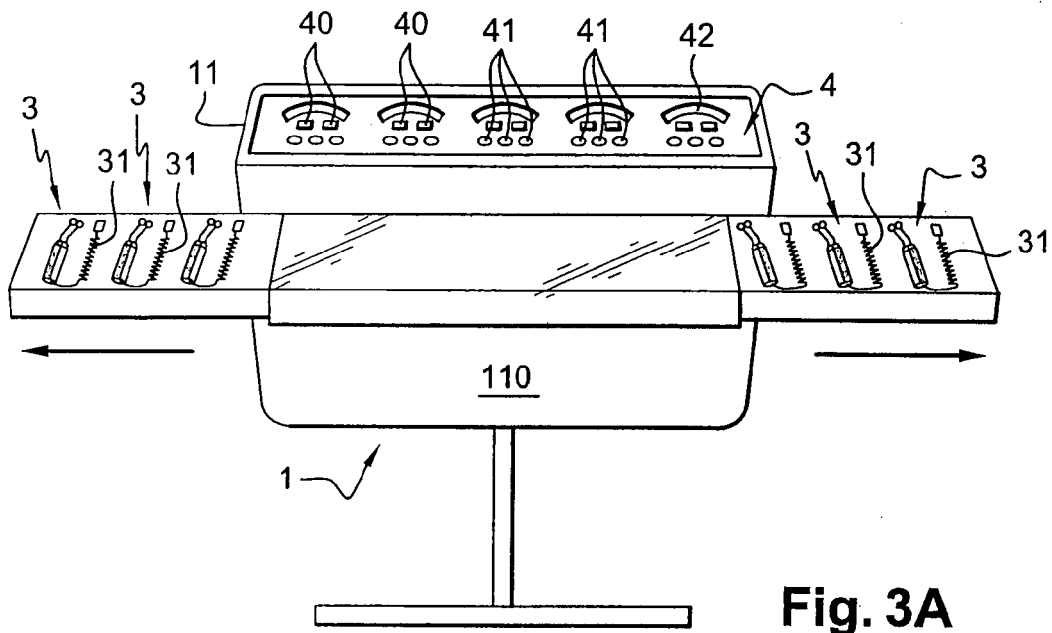


Fig. 2



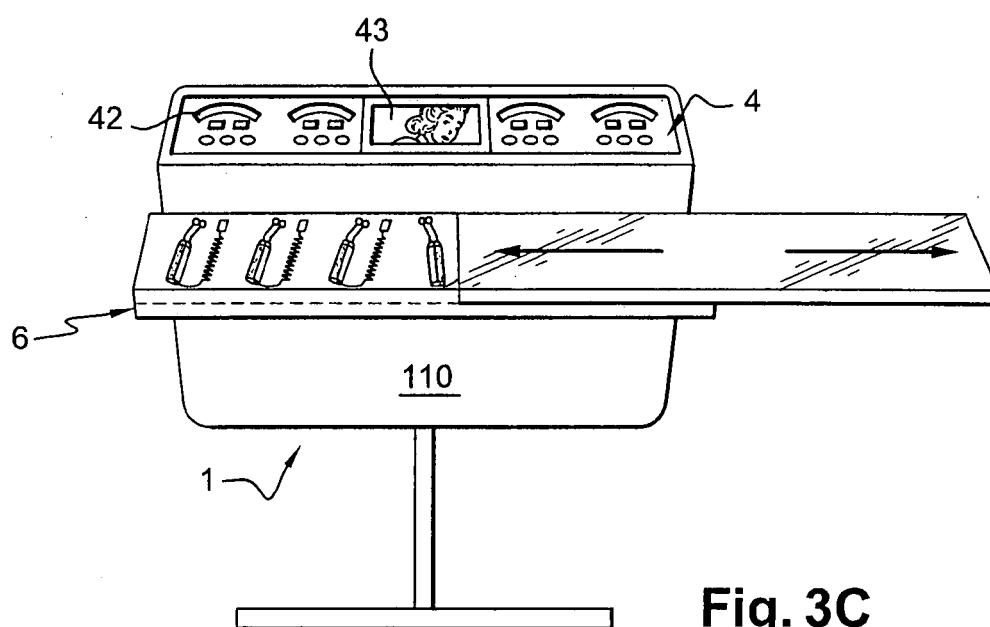


Fig. 3C



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	DE 29 46 595 A1 (KALTENBACH & VOIGT GMBH & CO; KALTENBACH & VOIGT GMBH & CO, 7950 BIBER) 27 mai 1981 (1981-05-27) * page 11, alinéa 2 - page 12, alinéa 2; figures 1,2 *	1,2,4	INV. A45D44/02
A	US 3 809 977 A (BALAMUTH L,US ET AL) 7 mai 1974 (1974-05-07) * colonne 2, ligne 10 - ligne 23; figures 1-8 *	1	
A	GB 881 837 A (MARK E. DEGROFF) 8 novembre 1961 (1961-11-08) * figure 1 *	1	
A	FR 2 563 437 A (JULLIARD ELIZABETH) 31 octobre 1985 (1985-10-31) * abrégé; figures 3-13 *	1	
A	GB 1 490 381 A (SIMON R) 2 novembre 1977 (1977-11-02) * page 2, ligne 7 - ligne 20 *	1-3,5,6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	US 3 524 256 A (CHARLES T. BARKER) 18 août 1970 (1970-08-18) * figure 1 *		A45D A47C A61G A61N
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		22 juin 2006	Dindorf, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

3

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 29 0677

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

22-06-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 2946595	A1	27-05-1981	AUCUN	
US 3809977	A	07-05-1974	AUCUN	
GB 881837	A	08-11-1961	AUCUN	
FR 2563437	A	31-10-1985	AUCUN	
GB 1490381	A	02-11-1977	BE 832220 A1	01-12-1975
			DE 2406648 A1	21-08-1975
			FR 2260988 A2	12-09-1975
US 3524256	A	18-08-1970	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82